



## Compte-rendu du CHSCT du 31 Mars 2015

### 1 – Élection du secrétaire des représentants du personnel

À l'unanimité, la parité syndicale vote pour la reconduction de M. Fabrice TAVERNIER (CGT) pour être le secrétaire des représentants du personnel.

### Lecture d'une déclaration liminaire intersyndicale

Après lecture de la déclaration liminaire intersyndicale, le Président ne répond à aucune de nos interrogations. Son départ est imminent certes, mais le peu de considération qu'il manifeste à l'égard des questionnements des représentants du personnel nous paraît indigne de sa fonction.

### 2 – Vote du règlement intérieur du CHSCT

La parité syndicale refuse de prendre part au vote. En effet, de nouveaux aménagements sont en discussion au CHSM, et la CGT trouve ridicule de voter un règlement intérieur au niveau local, tant que tout n'est pas finalisé au niveau national.

De plus, la CGT précise que ce texte s'impose à la parité syndicale et n'est donc pas amendable. Il semble alors judicieux d'attendre la mise en œuvre du décret d'octobre 2014 sur les droits syndicaux.

### 3 – Approbation du Procès-Verbal de 11 décembre 2014

Voté à l'unanimité

#### **4 – Suivi des avis et propositions du CHSCT**

- BSI Évreux

La CGT précise que les agents sont toujours en attente de réponses quand à l'avenir de leur brigade et demande au Président du CHSCT de faire un point sur ce dossier.

On ne s'attendait pas à une réponse claire de sa part, il ne nous a pas déçu...

Le Président nous a indiqué que nous rentrions dans une phase d'échanges et de concertation avec les OS, les agents et les chefs de service, phase qui sera effectuée par filières métiers.

**Dans un premier temps** auront lieu 3 groupes de travail :

- un premier sur la fiscalité (le 2 avril 2015) auquel les organisations syndicales ont refusé de participer,
- un deuxième sur la comptabilité (le 16 avril 2015),
- un troisième sur le dédouanement et la surveillance (le 28 mai 2015).

Pour lui, la finalité de ces groupes de travail est de revoir le contexte dans lequel les évolutions vont se faire !! Pas une fois, il n'a employé le terme de PSD, mais pour la CGT cela y ressemble fort !!

**Dans un second temps**, il ira à la rencontre des agents avec le DR pour expliquer **SA** vision de l'évolution des structures au sein de l'Interrégion. Ils écouteront et recueilleront les suggestions de tous...

**Dans un troisième temps**, ces informations récoltées auprès des agents, des chefs de service, des OS mais aussi des élus et des préfets, remonteront en administration centrale.

Et enfin, **dans un quatrième temps**, tous les agents seront informés et pourront ainsi avoir une vision structurelle de l'Interrégion à l'horizon 2019-2020. Si cela, ce n'est pas la mise en place du PSD...

Quand le Président nous parle de l'évolution des structures, la CGT comprend fermetures de services. Depuis de nombreuses années, nous dénonçons le fossé sémantique entre l'Administration et les organisations syndicales. **Aujourd'hui ce n'est plus une question de sémantique, c'est tout simplement du mensonge et du dialogue de sourds.**

Le Président ne tient aucunement compte de la souffrance des collègues en attente de décisions par rapport à leur avenir. C'est pitoyable !!
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Visite de Rouen Port

La CGT demande une visite de site du bureau de Rouen Port. Celui-ci avait fait l'objet d'un point à l'ordre du jour du précédent CHSCT suite aux inquiétudes formulées par la CGT.

Sur proposition de la CGT, cette visite sera couplée avec la visite du service de Rouen Transports.

## **5 – Présentation de la Note d'orientations Ministérielles**

La note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail pour l'année 2015 a été présentée par Monsieur David GUEYNOT, nouvel ISST (Inspecteur Santé Sécurité au Travail).

Les orientations pour 2015 sont :

- les actions de prévention, notamment sur les risques liés aux déplacements et aux chutes, sur le risque d'agression au travail. L'ISST rappelle l'importance du document unique.
- la suppression des risques liés aux défauts de conformité réglementaire (électricité, incendie...).
- la prévention des risques psychosociaux (RPS).
- le traitement et la surveillance de l'amiante : détention du Dossier Technique Amiante (DTA), mais aussi la connaissance du bâtiment et l'importance de la signalisation.

Suite aux propos de l'ISST, les médecins de prévention informent le comité de leur difficulté pour effectuer leur mission. Ils déplorent notamment de n'être entendu de leur hiérarchie que sur l'aspect réglementaire de leur travail, c'est-à-dire les visites annuelles et quinquennales.

Les visites SMP (Surveillance Médicale Particulière) et les visites spontanées ne rentrent pas dans ce cadre et les médecins ont peur de ne plus pouvoir les assurer, alors que celles-ci ont considérablement augmenté ces dernières années, à cause du mal-être grandissant dans les services. La CGT abonde dans le sens des médecins et confirme que le recul de la médecine de prévention ne serait qu'un coup supplémentaire pour les agents. La CGT propose aux médecins d'envoyer une motion au CHSM afin de préserver une médecine de prévention efficace.

Puisque l'ISST a évoqué dans la note ministérielle le problème de l'amiante, la CGT indique qu'un service au Havre est confronté à cette problématique.

Depuis de nombreuses années, la surveillance des plaques extérieures du bâtiment de l'EAT posent souci. Soi-disant, la direction n'arrive pas à se faire entendre par la GMP. Nous dénonçons cet état de fait, car ce sont toujours les agents qui pâtissent des manquements de l'Administration. Nous rappelons à cette dernière que c'est bien elle qui est responsable.

Il est regrettable de constater que pour la protection des agents, la direction et les responsables du port n'arrivent jamais à trouver de solution, mais quand il s'agit de réduire les horaires du Sycoscan, il n'y a pas de problème !!!

## **6 – Fermeture de l'ENDR : Avis du CHSCT**

Le président du CHSCT laisse la parole à Monsieur LE COZ (directeur de l'École Nationale des Douanes de Rouen), ce que la CGT regrette, car elle aurait aimé lui poser des questions en préambule.

Monsieur LE COZ nous indique qu'il reste 19 personnes au sein de l'établissement. La grande majorité souhaite rester à Rouen, quelques-uns souhaitent suivre à La Rochelle et 4 agents ont fait des demandes de mutation. Le directeur nous assure que ces 4 agents ont un plan de repli s'ils n'obtenaient pas leur mutation, ce dont nous doutons fort mais la hiérarchie ment parfois avec un tel aplomb que nous en restons stupéfaits !!

Après l'intervention de Monsieur LE COZ, la parité syndicale, à l'unanimité, émet un avis défavorable concernant le projet de fermeture de l'école des Douanes de Rouen, avis assorti des préconisations.

**Nous dénonçons avec force qu'aucune de nos préconisations ne perturbent la parité administrative et que l'obtention du vote (quel qu'il soit) soit sa seule motivation.**

**En effet, l'avis donné du CHSCT permet à l'Administration de passer son projet en comité technique et ainsi de faire aboutir ses funestes projets.**

## **7 – Point d'information sur la BSEP du Havre**

Le directeur régional du Havre nous fait un point sur la « charte de vie » mise en œuvre à la BSEP depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015.

Cette charte est censée permettre aux agents une meilleure qualité de vie au travail. La CGT note que l'Administration a au moins pris des dispositions pour répondre aux inquiétudes des agents.

Sur le papier, cette charte semble tout droit sortie du monde de « Oui-Oui ». En pratique, nous craignons fort que les améliorations escomptées ne soient pas au rendez-vous. Nous sommes largement rejoints par le médecin de prévention concernant la solution appropriée à apporter pour résoudre le mal-être au sein de la BSEP.

Monsieur Zerbini se félicite des très bons résultats contentieux de la brigade ???

Nous nous étonnons de cet aparté vu qu'il n'a jamais été question des résultats de la brigade mais bien de la santé et de la sécurité des agents. Le docteur Chadelaud rappelle, lui aussi, que les résultats de cette brigade ont toujours été très satisfaisants et qu'il n'y a aucune cause à effet entre les résultats et les problèmes au sein de la brigade.

## **8 – PAP de la DR au Havre et de l'END Rouen : Avis du CHSCT**

Pour la deuxième fois consécutive, les organisations syndicales votent contre le PAP de la DR du Havre, car le directeur régional refuse, contrairement à ce qui a été demandé par la CGT lors des groupes de travail, de placer les risques psychosociaux (RPS) en priorité. Nous le dénonçons avec force d'autant que les RPS sont une priorité de la note ministérielle de santé et sécurité au travail.

Pour le PAP de l'ENDR, les organisations syndicales s'abstiennent, car les préconisations en matière de RPS n'ont pas été prises en compte par l'Administration.

### **9 – Point d'information sur les mesures prises pour sécuriser les sites à la suite des attentats**

À la demande des organisations syndicales, un point sur la sécurisation des bâtiments a été rajouté à l'ordre du jour. En effet, lors du groupe de travail sur le budget, nous avons pu constater que toutes les administrations présentaient des devis exorbitants pour effectuer des travaux de sécurisation des bâtiments.

La CGT demande à l'Administration si celle-ci dispose de crédits préfectoraux pour effectuer ces travaux puisque ces derniers lui sont imposés. À sa réponse négative, la CGT déplore que les crédits du CHSCT servent le tout-sécuritaire.

**La CGT est formelle : les conditions de travail, les restructurations en tout genre sont bien plus destructrices que d'éventuels attentats.**

Malgré tout, nous comprenons la contrainte imposée à l'Administration mais refusons de cautionner ces travaux avec l'argent dévolu au CHSCT.

### **10 – Point sur le budget**

Devant la multitude des devis présentés, dont certains n'ont strictement rien à voir avec la santé et la sécurité au travail, la parité syndicale n'a retenu que des actions prioritaires au sens de la note ministérielle ou des actions pour le « mieux-vivre au travail ».

Nous ne ferons pas l'offense à l'Administration de rappeler que les devis à moins de 1000 euros sont depuis toujours financés par l'Administration. Pourtant force est de constater que les assistants de prévention n'ont pas encore intégré les seuils minimums.

Alors qu'il nous restait encore un montant d'environ 60000 euros et de nombreuses actions non retenues, les membres de la parité administrative se sont comportés comme de vulgaires marchands de tapis...

Nous rappelons que nous, organisations syndicales, siégeons dans cette instance pour faire avancer la santé et la sécurité au travail et pour permettre à tous les collègues du ministère d'effectuer leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

*L'Administration, elle, siège dans le seul but de grappiller des crédits qui ne seront pas imputés à son crédit propre !!!*

C'est scandaleux et alors que chaque directeur avait sorti sa calculatrice, la CGT a proposé de laisser à chaque administration le choix des actions à financer avec le solde de 60000 euros. Nous ne nous faisons pas d'illusion sur la finalité du dossier, les loups ne se mangent pas entre eux...

### **11 – Formation sur la gestion des situations professionnelles difficiles**

La parité syndicale indique être d'accord pour le financement de cette formation.

### **12 – Analyse des accidents de service, des maladies professionnelles et des fiches de signalement**

- La CGT constate qu'il n'y a pas de fiche accidents de service pour le mois de février au Havre, alors qu'un accident a eu lieu. Monsieur MALLET indique qu'il a manqué de temps pour réaliser cette fiche, mais que tout sera régularisé d'ici le prochain CHSCT.
- Plusieurs incidents au Centre des Finances Publiques concernant l'accès du personnel à leur parking empêché par des stationnements le long de la voie d'accès. Monsieur BEHENGARAY (assistant de prévention DRFIP) indique qu'une solution est recherchée.

### **13 – Questions diverses**

- Présentation d'une extraction des Registres (registres dématérialisés) Santé et Sécurité au Travail de la DRFIP à chaque séance du CHSCT. La parité syndicale accepte la présentation de ces extractions à chaque CHSCT.
- La CGT demande à Madame MOIZO (Chef PLI DI Rouen) où sont les lampadaires demandés par les agents du Havre en fin d'année dernière. Elle nous indique se renseigner et nous tenir au courant. Nous espérons qu'ils ne se sont pas volatilisés en traversant la Seine !
- Concernant les plaques de cuisses, la CGT demande l'avis aux médecins de prévention. Ceux-ci n'y voient aucun inconvénient si l'agent en fait la demande. Si la dotation au niveau nationale prenait trop de temps, la CGT s'engage à faire financer ces plaques de cuisses par le CHSCT.

Fin de la séance à 17h15. Le Président propose le 26 mai 2015 pour la prochaine réunion plénière, la parité syndicale prend acte de cette date.